



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Points 12 et 121 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général concernant l'analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat (A/54/520/Add.1). Ce rapport était présenté en application du paragraphe 93 de la résolution 54/249, dans lequel l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter, dans le courant de sa cinquante-quatrième session, un rapport sur les questions administratives et financières qui avaient trait à la Section des organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concernait le nombre et la classe des postes de la Section.

2. Le présent rapport complète le rapport précédent sur la même question qui a été présenté à l'Assemblée générale (document A/54/520) et qui décrivait en détail les activités de la Section et signalait qu'il y avait eu une augmentation sensible de son volume de travail et un élargissement de ses responsabilités. Lors de l'examen du rapport, le Comité consultatif a rencontré les représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations supplémentaires.

3. Comme l'indiquent les paragraphes 3 et 4 du document A/54/520/Add.1, les effectifs de la Section, financés par le budget ordinaire, comptent cinq administrateurs (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et quatre agents des services généraux, le tout représentant environ 108 mois de travail par an, dont 60 d'administrateur et 48 d'agent des services généraux. En outre, la Section a recours régulièrement aux services de volontaires, qui représentent environ 60 mois de travail par an, dont 20 d'administrateur et 40 d'agent des services généraux. Le Comité consultatif a été in-

formé que les volontaires comprennent des stagiaires de l'ONU, affectés à la Section mais administrés centralement par le Bureau de la gestion des ressources humaines, et des volontaires détachés d'organisations non gouvernementales qui prêtent leur concours pour diverses activités d'appui administratif. Afin qu'il y ait un meilleur équilibre entre les effectifs dont dispose la Section et ceux dont elle a besoin et entre le personnel permanent et les volontaires, il est proposé de la doter de deux postes supplémentaires, un poste d'administrateur de la classe P-4 et un poste d'agent des services généraux.

4. Le Comité consultatif a conscience tant de l'élargissement des responsabilités de la Section des organisations non gouvernementales que de l'augmentation de son volume de travail étant donné le nombre actuel d'organisations non gouvernementales qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le Comité a aussi noté que le nombre de séances initialement prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 pour le Comité chargé des organisations non gouvernementales avait déjà doublé (A/54/657, par. 2). **Le Comité n'a donc pas d'objection à la proposition tendant à doter la Section de deux postes supplémentaires (un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux). Toutefois, compte tenu des circonstances évoquées plus loin, le Comité recommande que ces deux nouveaux postes soient créés à titre temporaire pour l'exercice biennal 2000-2001 et que la proposition initiale soit présentée à nouveau dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2003.**

5. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au paragraphe 4 de son rapport figurant dans le document A/54/657, à savoir que le Secrétariat n'avait pas procédé de manière appropriée pour soumettre les propositions relatives au renforcement de la capacité de la Section des organisations non gouvernementales et que la coordination entre les unités du Secrétariat laissait à désirer. Le Comité juge regrettable que les propositions tendant à renforcer la capacité de la Section aient été présentées de façon fragmentaire.

6. Le Comité consultatif réitère les observations qu'il avait formulées aux paragraphes IV.10 et IV.11 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999¹, que l'Assemblée avait approuvé dans sa résolution 52/220, puis de nouveau au paragraphe IV.16 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001², à savoir que le Secrétariat devrait présenter un rapport global concernant les incidences en termes d'administration et de gestion de la forte augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales participant aux travaux de l'Organisation, en particulier l'impact de cette augmentation sur le budget-programme de l'ONU. Ce rapport permettrait au Comité de déterminer s'il est fait un usage optimal des ressources disponibles et de faire une évaluation des ressources supplémentaires qui seraient demandées pour les diverses unités du Secrétariat qui collaborent avec les organisations non gouvernementales.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 7 (A/52/7/Rev.1)*.

² *Ibid.*, cinquante-quatrième session, Supplément No 7 (A/54/7).